

COMMUNE DE CHAMBILLY

Procès-verbal

Séance du 16 Avril 2026

Date de convocation : 09 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize du mois d'Avril à dix-neuf et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. Joachim DOS SANTOS PENIDA, Maire.

Présents : M. Joachim DOS SANTOS PENIDA, M. Michel COIFFARD, Mme. Marie-Josèphe BEAUCHAMP, Mme. Estelle RATS, M. Julien DESBOIS, Mme. Catherine SAUVADET, M. Manu CHARDON, Mme. Noëlle DEL PUP, M. Cédric RAQUIN, Mme. Béatrice MARET (arrivée à 20h)

Secrétaire de séance : M. Manu CHARDON

ORDRE DU JOUR

Délibérations

- Vote des subventions aux associations
- Vente de la remorque
- Vote du taux des taxes
- vote budget assainissement et commune
- détermination du nombre de membres CCAS

Info / débat

- Fleurissement
- Panneau Pocket
- questions diverses

Délibérations

Approbation du procès-verbal du 30 Mars 2026 :

Avec 09 voix pour, le procès-verbal du 30 Mars 2026 est approuvé.

Ajout à l'ordre du jour :

Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Vote du taux des taxes
- détermination du nombre de membres CCAS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le conseil accepte l'ajout à l'ordre du jour du point cité ci -dessus.

Subventions aux associations :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décide l'attribution des subventions pour 2026 comme suit :

Association	Proposition 2026	Vote
ADMR Marcigny	50€	Pour : 9 Contre : Abstention : 1
AMEFO	Pas de subvention	Pour : 9 Contre : Abstention : 1
ARPA	150€	Pour : 7 Contre : 2 (M. COIFFARD et M-Jo BEAUCHAMP) Abstention : 1
Boules de Chambilly	Pas de subvention	Pour : 9 Contre : Abstention : 1
Donneurs de sang Marcigny	Pas de subvention	Pour : 9 Contre : Abstention : 1
Ecole buissonnière	200€	Pour : 5 Contre : 1 (M. CHARDON) Abstention : 4
Ecole Lucie Aubrac	220€	Pour : 9 Contre : Abstention :
Equipage des Daguénets	50€	Pour : 8 Contre : Abstention : 2
Foot en marchant	200€	Pour : 9 Contre : Abstention : 1
Lycée agricole	Pas de subvention	Pour : 9 Contre : Abstention : 1
MFR	Pas de subvention	Pour : 9 Contre : Abstention : 1
Pêcheurs de Loire	100€	Pour : 9 Contre : Abstention : 1
Radio cactus	50€ si demande de leur part	Pour : 9 Contre : Abstention : 1
Restaurant du cœur	Pas de subvention	Pour : 7 Contre : Abstention : 3
Service de remplacement	100€	Pour : 9 Contre : Abstention : 1
Société de chasse	200€	Pour : 9 Contre : Abstention : 1
Stand de tir	150€	Pour : 8 Contre : Abstention : 2

Vente remorque :

Monsieur Le Maire explique qu'une vieille remorque, inutilisée aujourd'hui est stockée à la commune, il propose de la mettre en vente et demande aux membres de se prononcer. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil accepte la mise en vente de la remorque, fixe son prix de vente à 1 500€ négociable et charge Monsieur Michel COIFFARD de faire paraître une annonce.

Vote des taux des impôts directs locaux 2026 :

Monsieur Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales et propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour décide maintenir les taux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42.14%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :36.97%
- taxe d'habitation (TH) :14.38%
- (cotisation foncière des entreprises (CFE) : 19.57 %

CHARGE Monsieur Le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote du budget assainissement :

Investissement Dépenses : 77 097.36
Recettes : 77 097.36

Fonctionnement Dépenses : 28 150.77
Recettes : 28 150.77

Pour rappel, total budget :

Investissement Dépenses : 77 097.36 (dont 00.00 de RAR)
Recettes : 77 097.36 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement Dépenses : 28 150.77 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 28 150.77 (dont 0,00 de RAR)

Vote du budget commune :

Investissement Dépenses : 237 939.41
Recettes : 357 939.41

Fonctionnement Dépenses : 621 141.29
Recettes : 621 141.29

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	Dépenses : 357 939.41 (dont 120 000.00 de RAR) Recettes : 357 939.41 (dont 52 324 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	Dépenses : 621 141.29 (dont 0,00 de RAR) Recettes : 621 141.29 (dont 0,00 de RAR)

Détermination du nombre des membres Centre Communal Action Social (CCAS) :

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et que la moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le maire propose donc que le conseil d'administration du CCAS soit composé de 8 membres au total, dont 4 membres parmi les élus et 4 membres parmi les représentants d'associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** à 8 le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS).

Questions et infos diverses :

- Les fleurs seront récupérées Lundi et plantées Mercredi par les membres de la commissions « fleurissement ».
- Les membres du conseil, à l'unanimité décide d'adhérer à panneau pocket, les membres de la commission « vie de la commune, communication » seront chargés d'alimenter le site.
- Michel COIFFARD rend compte de la réunion du SIVOM à ARTAIX
- Retour sur la venue du SIVOM à Chambilly - Parcours sur les prochains travaux à venir (Cédric RAQUIN)
- Compte rendu commission vie de la commune et communication (Noëlle DEL PUP)
- info fleurissement + Siesl (Marie-Josèphe BEAUCHAMP)
- Information Concession Cimetière, la case columbarium reste à 700€ pour l'année 2026, un règlement sera établi par arrêté du Maire.
-
- Le lave-vaisselle de la salle polyvalente doit être changé, un devis a été demandé auprès de l'entreprise PERRIER, Manu CHARDON doit joindre un commercial pour essayer d'avoir un meilleur tarif.

Plus aucun élu ne demande la parole, la séance est levée à 21h45

Le secrétaire de séance
Manu CHARDON

Le Maire
J. DOS SANTOS PENIDA

